

# CONDITIONS DE VENTE :

**La vente a lieu expressément au comptant.** Paiement exigible en espèces (maximum 3.000 € pour les particuliers, 1.100 € pour les commerçants), par chèque bancaire certifié ou avec lettre accreditive de banque, accompagné de deux pièces d'identité, ou par Carte bancaire.

## **Frais en sus du prix d'adjudication :**

Lot vendu au Tarif 1 ( TVA récupérable 20 % sur le prix d'adjudication + frais.)

Lot vendu au Tarif 2 (Sans TVA récupérable).

Il est précisé que dans une même vacation, les lots 1 à 499 correspondent à des lots vendus en Judiciaire par la SELARL ANTONIETTI, et que les lots 500 et plus correspondent à des lots vendus en Volontaire par la SARL OEP

	Volontaires	Judiciaires
Matériels roulants et BTP	13% HT (15.5% TTC)	12% HT (14.40% TTC)
Petit outillage Mobilier et matériels courants Mobilier objet d'art	16.66% HT (20% TTC)	12% HT (14.40% TTC)
Ventes Drugstore	20.83% HT (25% TTC)	12% HT (14.40% TTC)

**L'adjudicataire est responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée,** quelles que soient les circonstances.

**La vente a lieu sans garantie, une exposition permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état.** Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication. Les articles sont vendus SANS GARANTIE, d'état, de qualité, ou de fonctionnement, et sans aucun recours possible contre le vendeur, en particulier pour vices cachés.

**Les lots vendus en Live sont soumis aux mêmes conditions de vente qu'en salle + conditions générales de vente en ligne**

**Pour les véhicules** vendus avec contrôle technique (la plupart), le contrôle sera facturé : 60€ pour les VP / 65€ pour les utilitaires

**Tous les renseignements figurant sur la présente liste ne sont donnés qu'à titre indicatif.** Seules les indications fournies au moment de la vente et portées au Procès-verbal font foi. Nos listes ne sont pas exhaustives. Nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.oep.fr](http://www.oep.fr), pour obtenir des informations en temps réel.

Formalités d'Exportation : art 487 du code des douanes : pour bénéficier de la franchise de TVA, la facture devra être libellée aux exportateurs étrangers munis d'un document officiel portant une adresse hors du territoire national français, pour les personnes physiques (passeport), entreprises (registre du commerce + identité du dirigeant original) dont nous conserverons copie et moyennant une caution du montant de la TVA, jusqu'à remise d'un EX1 et du connaissement visés par les services de douanes de l'union européenne dans un délai de 30 jours.

**ORDRES D'ACHAT :** Le Commissaire-Preneur peut se charger gratuitement et confidentiellement de porter des enchères aux lieu et place d'un acheteur potentiel absent, ou qui ne souhaiterait pas le faire lui-même.

Des formulaires d'ordre d'achat sont disponibles à l'accueil de notre Hôtel des Ventes. Vous pouvez également consulter un modèle sur notre site Internet [www.oep.fr](http://www.oep.fr). Il est également possible de déposer un ordre d'achat directement sur internet, via notre plateforme de vente en ligne [www.monpriseur.fr](http://www.monpriseur.fr) (sur inscription)

Les ordres d'achats téléphoniques sont acceptés pour des montants égaux ou supérieurs à 300€

Les ordres d'achats classiques sont limités à des lots égaux ou supérieurs à 50€ pour un maximum de 5 lots par acheteurs.

**Un N° D'ENCHERISSEUR sous forme d'une plaquette est à votre disposition avant la vente contre un chèque signé à** notre ordre et les n° de deux de vos pièces d'identité. Sinon lors de votre première acquisition nous vous remettons une plaquette contre un chèque signé à notre ordre, les références de vos pièces d'identité vous seront demandées au moment de l'encaissement et vous remettrez alors votre plaquette. La plaquette non remise à l'issue de la vente sera facturée 15 euros.

**ABONNEMENT :** N'hésitez pas à nous demander notre formulaire pour recevoir selon vos préférences les dates et informations des ventes qui vous intéressent.